

RCS : ANTIBES Code greffe : 0601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANTIBES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00330 Numéro SIREN : 428 893 549 Nom ou dénomination : A V B

Ce dépôt a été enregistré le 14/10/2019 sous le numéro de dépôt 7556

Greffe du tribunal de commerce d'ANTIBES



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 14/10/2019

Numéro de dépôt : 2019/7556

Déposant :

Nom/dénomination : A V B

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 428 893 549

N° gestion : 2016 B 00330

A V B

**Société par actions simplifiée
Au Capital de 7.622,45 €
Siège social : Port Camille Rayon
Cellule B 38
06220 VALLAURIS
428 893 549 RCS ANTIBES**

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Je soussigné, Monsieur André BOREL président et associé unique de la SAS A V B déclare décider d'affecter :

- le bénéfice net comptable de l'exercice, soit la somme de 17.696 euros, au poste « Report à nouveau ».

Fait à Vallauris,
Le 29 Juin 2019.

M. André BOREL



JULIEN MASSE

COMMISSAIRE AUX COMPTES
INSCRIT AUPRES DE LA COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

AVB

Société par Actions Simplifiées

Au capital de 7 622,45 euros

Siège social : 38, Avenue Camille RAYON

Port Camille RAYON

06220 VALLAURIS

RCS ANTIBES 428 893 549

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 Décembre 2018

538, Boulevard de la République - 13300 SALON DE PROVENCE

Siret : 80359785500029 - Code NAF : 6920Z

Téléphone : 04.90.44.27.90 - E-Mail : julienmasse@jmexpertises.fr



CPM

JULIEN MASSE

COMMISSAIRE AUX COMPTES
INSCRIT AUPRES DE LA COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

A l'associé unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2018, sur :

- *Le contrôle des comptes annuels de la SAS AVB tels qu'ils sont joints au présent rapport ;*
- *Le fondement de l'opinion ;*
- *La justification de nos appréciations ;*
- *Les vérifications et informations spécifiques prévue par la loi ;*
- *Les informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires.*

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTE ANNUELS

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS AVB relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

538, Boulevard de la République - 13300 SALON DE PROVENCE
Siret : 80359785500029 - Code NAF : 6920Z
Téléphone : 04.90.44.27.90 - E-Mail : julienmasse@jlmexpertises.fr



II- Fondement de l'opinion

- **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

538, Boulevard de la République - 13300 SALON DE PROVENCE
Siret : 80359785500029 - Code NAF : 6920Z
Téléphone : 04.90.44.27.90 - E-Mail : julienmasse@jmexpertises.fr



JULIEN MASSE

COMMISSAIRE AUX COMPTES
INSCRIT AUPRES DE LA COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

IV - VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS
ADRESSES AUX CONSEIL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données par la SARL MER YACHTING SERVICES représentée par Monsieur André BOREL et dans les autres documents concernant la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

538, Boulevard de la République - 13300 SALON DE PROVENCE
Siret : 80359785500029 - Code NAF : 6920Z
Téléphone : 04.90.44.27.90 - E-Mail : julienmasse@jmexpertises.fr



**V – INFORMATIONS RESULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET
REGLEMENTAIRES**

- **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

- **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

538, Boulevard de la République - 13300 SALON DE PROVENCE
Siret : 80359785500029 - Code NAF : 6920Z
Téléphone : 04.90.44.27.90 - E-Mail : julienmasse@jmexpertises.fr



JULIEN MASSE

COMMISSAIRE AUX COMPTES
INSCRIT AUPRES DE LA COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à

538, Boulevard de la République - 13300 SALON DE PROVENCE

Siret : 80359785500029 - Code NAF : 6920Z

Téléphone : 04.90.44.27.90 - E-Mail : julienmasse@jmexpertises.fr



JULIEN MASSE

COMMISSAIRE AUX COMPTES
INSCRIT AUPRES DE LA COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

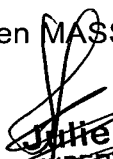
l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Salon de Provence, le 31 Mai 2019

Le Commissaire aux Comptes

Julien MASSE


Julien MASSE
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
~~538 Boulevard de la République~~
~~13300 SALON de PROVENCE~~
Tél. 04 90 44 27 90
SIRET 803 597 855 00029

538, Boulevard de la République - 13300 SALON DE PROVENCE

Siret : 80359785500029 - Code NAF : 6920Z

Téléphone : 04.90.44.27.90 - E-Mail : julienmasse@jmxpertises.fr

[illegible]

Ср

JULIEN MASSE

COMMISSAIRE AUX COMPTES
INSCRIT AUPRES DE LA COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

Annexe : Bilan et comptes de résultat

538, Boulevard de la République - 13300 SALON DE PROVENCE
Siret : 80359785500029 - Code NAF : 6920Z
Téléphone : 04.90.44.27.90 - E-Mail : julienmasse@jmexpertises.fr



Désignation de l'entreprise : SAS AVB		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 38 Avenue Camille RAYON		Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 4 2 8 8 9 3 5 4 9 0 0 0 4 1		Néant ☐ *						
		Exercice N, clos le, 31122018						
		N-1 31122017						
		Net 3						
		Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	23 416	AC	16 067	7 349	12 033
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AC			
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AO			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT		AL			
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	504 893	CV		504 893	504 893
		Créances rattachées à des participations	BB		BO			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières *	BH		BI			
TOTAL (II)		BJ	528 309	BK	16 067	512 242	516 926	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX		BY			
		Autres créances (3)	BZ	2 835	CA		2 835	10 670
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
Disponibilités		CF		CG				
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI			
		TOTAL (III)	CJ	2 835	CK		2 835	10 670
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN						
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	531 144	IA	16 067	515 077	527 596	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété : *			Stocks :			Créances :		
Immobili- sations :								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS AVB		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 7 622)	DA	7 622	7 622
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	763	763
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI ☐)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ ☐)	DG		
	Report à nouveau	DH	225 731	194 677
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	17 696	31 053
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	251 811	234 116
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	188 496	239 805
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	780	960
	Dettes fiscales et sociales	DY		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	73 990	52 715
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	263 266	293 480	
Ecart de conversion passif *	(V)	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	515 077	527 596	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	125 943	293 480
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	46		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Désignation de l'entreprise : SAS AVB		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens* services* }	FD		FE		FF		
		FG		FH		FI		
		FJ		FK		FL		
	Chiffres d'affaires nets*							
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	4 821	
	Autres produits (1) (11)					FQ		
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	4 821	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	2 404 4 503	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	192 139	
	Salaires et traitements *					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions					GA	4 684 4 684
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	373	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	7 652 9 326
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	(7 652) (4 505)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	31 000 44 614	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	31 000 44 614	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	5 652 6 550	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	5 652 6 550	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	25 348 38 064	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	17 696 33 559	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



④

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2018

Désignation de l'entreprise SAS AVB			Néant ☐ *																			
			Exercice N	Exercice N-1																		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA																			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB																			
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC																			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD																			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE																			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF																			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG																			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH																			
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI																			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ																			
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK	2 506																		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	31 000 49 435																		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	13 304 18 382																		
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)			HN	17 696 31 053																		
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO																			
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY																			
			IG																			
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP																			
			HQ																			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH																			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ																			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK																			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX																			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC																			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD																			
	(9)	Dont transferts de charges	A1	4 821																		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2																			
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3																				
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4																				
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9																					
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		<table border="1"> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges exceptionnelles</th> <th>Produits exceptionnels</th> </tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> </table>		Exercice N		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels														
Exercice N																						
Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels																					
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		<table border="1"> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges antérieures</th> <th>Produits antérieurs</th> </tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> </table>		Exercice N		Charges antérieures	Produits antérieurs														
Exercice N																						
Charges antérieures	Produits antérieurs																					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

[Signature]



CPM

JULIEN MASSE

COMMISSAIRE AUX COMPTES
INSCRIT AUPRES DE LA COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

AVB

Société par Actions Simplifiées

Au capital de 7 622,45 euros

Siège social : 38, Avenue Camille RAYON

Port Camille RAYON

06220 VALLAURIS

RCS ANTIBES 428 893 549

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

538, Boulevard de la République - 13300 SALON DE PROVENCE

Siret : 80359785500029 - Code NAF : 6920Z

Téléphone : 04.90.44.27.90 - E-Mail : julienmasse@jmexpertises.fr

JULIEN MASSE

COMMISSAIRE AUX COMPTES
INSCRIT AUPRES DE LA COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

A l'associé unique,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce.

Salon de Provence, le 31 Mai 2019
Le Commissaire aux Comptes
Julien MASSE

Julien MASSE
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
538 Boulevard de la République
13300 SALON DE PROVENCE
Tél. 04 90 44 27 90
SIRET 803 597 855 00029

538, Boulevard de la République - 13300 SALON DE PROVENCE

Siret : 80359785500029 - Code NAF : 6920Z

Téléphone : 04.90.44.27.90 - E-Mail : julienmasse@jmexpertes.fr



CPM

[illegible]

Срп

CONVENTIONS REGLEMENTEES AU 31 DECEMBRE 2018

Néant

538, Boulevard de la République - 13300 SALON DE PROVENCE
Siret : 80359785500029 - Code NAF : 6920Z
Téléphone : 04.90.44.27.90 - E-Mail : julienmasse@jmexpertises.fr





S.C.E.C. CALIMAR - ALEXANDRE - PIBAROT - MOREIRA

Société Civile d'Expertise Comptable inscrite au tableau du Conseil Régional de Marseille P.A.C.A.

certifié conforme
le président

SAS AVB

38 Avenue Camille RAYON
Port Camille Rayon
06220 VALLAURIS

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- 1 BIC-RN 2050 - Bilan Actif
- 2 BIC-RN 2051 - Bilan Passif
- 3 BIC-RN 2052 - Compte de résultat
- 4 BIC-RN 2053 - Compte de résultat suite
- 5 BIC-RN 2054 - Immobilisations
- 6 BIC-RN 2054 bis - Ecart de réévaluation
- 7 BIC-RN 2055 - Amortissements
- 8 BIC-RN 2056 - Provisions
- 9 BIC-RN 2057 - Créances et Dettes
- 10 BIC-RN 2058A - Résultat fiscal
- 11 2058A - Réintégrations diverses
- 12 2058A - Déductions diverses
- 13 BIC-RN 2058B - Suivi des déficits
- 14 BIC-RN 2058C - Renseignements divers
- 15 BIC-RN 2059F - Composition du capital social /I
- 16 BIC-RN 2059G - Filiales et participations /I
- 17 Soldes Intermédiaires de Gestion

Siège social : 13, Avenue François de May - 06310 BEAULIEU SUR MER - Tél: 04 93 01 69 55 - Fax: 04 93 01 20 92
3, Avenue Cévoule - 06220 GOLFE JUAN - Tél: 04 93 63 76 98 - Fax: 04 93 63 19 81



CPM

Désignation de l'entreprise : SAS AVB		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12	
Adresse de l'entreprise : 38 Avenue Camille RAYON 06220 VALLAURIS		Durée de l'exercice précédent * 12	
Numéro SIRET * 4 2 8 8 9 3 5 4 9 0 0 0 4 1		Néant ☐ *	
		Exercice N, clos le, 31/12/2018	
		N-1 31/12/2017	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
ACTIF IMMOBILISE *	Frais d'établissement *	AB	23 416
	Frais de développement *	CX	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	
	Fonds commercial (I)	AH	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	
	Terrains	AN	
	Constructions	AP	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	
	Autres immobilisations corporelles	AT	
	Immobilisations en cours	AV	
	Avances et acomptes	AX	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	
	Autres participations	CU	504 893
	Créances rattachées à des participations	BB	
Autres titres immobilisés	BD		
Prêts	BF		
Autres immobilisations financières *	BH		
TO TAL (II)		BJ	528 309
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	
	En cours de production de biens	BN	
	En cours de production de services	BP	
	Produits intermédiaires et finis	BR	
	Marchandises	BT	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	
	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	
	Autres créances (3)	BZ	2 835
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	
Disponibilités	CF		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	
	TO TAL (III)	CJ	2 835
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN	
	TO TAL GENERAL (I à VI)	CO	531 144
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'un an :
Clause de réserve de propriété : *	Immobili- sations :	Stocks :	Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS AVB		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 7 622)	DA	7 622	7 622
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	763	763
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	225 731	194 677
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	17 696	31 053
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TO TAL (I)	DL	251 811
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TO TAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TO TAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	188 496	239 805
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	780	960
	Dettes fiscales et sociales	DY		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	73 990	52 715
Compte régul.	EB			
	TO TAL (IV)	EC	263 266	293 480
	Ecart de conversion passif *	ED		
	TO TAL GENERAL (I à V)	EE	515 077	527 596
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	125 943	293 480
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	46		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS AVB						Néant ☐ *		
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF		
		FG		FH		FI		
		FJ		FK		FL		
	Chiffres d'affaires nets*					FM		
	Production stockée *					FN		
	Production immobilisée *					FO		
	Subventions d'exploitation					FP	4 821	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FQ		
	Autres produits (1) (11)					FR	4 821	
Total des produits d'exploitation (2) (I)								
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	2 404 4 503	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	192 139	
	Salaires et traitements *					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements *} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	4 684 4 684
							GB	
							GC	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GD	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GE	373
	Autres charges (12)					GF	7 652 9 326	
Total des charges d'exploitation (4) (II)								
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	(7 652) (4 505)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	31 000 44 614	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	31 000 44 614	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	5 652 6 550	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	5 652 6 550	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	25 348 38 064	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	17 696 33 559	

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2019

Désignation de l'entreprise SAS AVB		Néant ☐ *																
		Exercice N	Exercice N-1															
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA																
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB																
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC																
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD																
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE																
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF																
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG																
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH																
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI																
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ																
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	2 506															
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	31 000 49 435															
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	13 304 18 382															
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	17 696 31 053															
RENVOS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO																
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY																
		IG																
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP																
		HQ																
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH																
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ																
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK																
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX																
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC																
		RD																
	(9) Dont transferts de charges	A1	4 821															
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2																
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3																
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4																
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9																	
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	<table border="1"> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges exceptionnelles</th> <th>Produits exceptionnels</th> </tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> </table>		Exercice N		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels											
Exercice N																		
Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels																	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	<table border="1"> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges antérieures</th> <th>Produits antérieurs</th> </tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> </table>		Exercice N		Charges antérieures	Produits antérieurs												
Exercice N																		
Charges antérieures	Produits antérieurs																	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



CPM

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS AVB										Néant ☐ *				
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
						2		3		4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ	23 416		D8			D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD			KE			KF			
CORPORELLES	Terrains				KG			KH			KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ			KK			KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM			KN			KO			
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	Dont Composants	M2	KP			KQ			KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS			KT			KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV			KW			KX			
		Matériel de transport *			KY			KZ			LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB			LC			LD			
		Emballages récupérables et divers *			LE			LF			LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH			LI			LJ			
	Avances et acomptes				LK			LL			LM			
	TOTAL III				LN			LO			LP			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G			8M			8T		
		Autres participations				8U	504 893		8V			8W		
Autres titres immobilisés				1P			1R			1S				
Prêts et autres immobilisations financières				1T			1U			1V				
TOTAL IV				LQ	504 893		LR			LS				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				ØG	528 309		ØH			ØJ				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
						par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
						1		2		4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				IN			CØ	23 416		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				IO			LV			IX			
CORPORELLES	Terrains				IP			LX			LY			
	Constructions	Sur sol propre		IQ			MA			MB				
		Sur sol d'autrui		IR			MD			ME				
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS			MG			MH				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT			MJ			MK			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers			IU			MM			MN			
		Matériel de transport			IV			MP			MQ			
		Matériel de bureau et mobilier informatique			IW			MS			MT			
		Emballages récupérables et divers *			IX			MV			MW			
	Immobilisations corporelles en cours				MY			MZ			NA			
	Avances et acomptes				NC			ND			NE			
	TOTAL III				IY			NG			NH			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ			ØU			M7		
		Autres participations				IØ			ØX			ØY	504 893	
Autres titres immobilisés				I1			2B			2C				
Prêts et autres immobilisations financières				I2			2E			2F				
TOTAL IV				I3			NJ			NK	504 893			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				I4			ØK			ØL	528 309			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.



CPM

Exercice N clos le : 31/12/2018

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS AVB

Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
	1	2			5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TO TAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AVB										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY	11 383	EL	4 684	EM		EN	16 067	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE		PF		PG		PH		
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		QM		QN		QO		
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU		QV		QW		QX		
TOTAL GENERAL (I + II + III)			ØN	11 383	ØP	4 684	ØQ		ØR	16 067	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3				
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1				
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO				
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ				
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à évaluer							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS AVB				Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II		5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III		7B	TY	TZ
TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	UF	UH	UK
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS AYB										Néant ☐ *	
CADRE A		ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISE		Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN		
		Prêts (1) (2)			UP		UR		US		
		Autres immobilisations financières			UT		UV		UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux			VA						
		Autres créances clients			UX						
		Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)			Z1						
		Personnel et comptes rattachés			UY						
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	759		759			
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	2 076		2 076			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN						
		Divers			VP						
		Groupe et associés (2)			VC						
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR						
		Charges constatées d'avance			VS						
	TOTAUX					VT	2 835	VU	2 835	VV	
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VD						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VE						
					VF						
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y							
		Autres emprunts obligataires (1)		7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	46		46					
	à plus d' 1 an à l'origine		VH	188 449		51 126		137 323			
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A							
		Fournisseurs et comptes rattachés		8B	780		780				
		Personnel et comptes rattachés		8C							
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW								
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ								
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J							
		Groupe et associés (2)		VI							
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	73 990		73 990				
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2							
		Produits constatés d'avance		8L							
TOTAUX				VY	263 266	VZ	125 943		137 323		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	51 356	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.					

Désignation de l'entreprise : SAS AVB				Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31/12/2018	
I. REINTEGRATIONS				BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA 17 696	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	XE
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	XW
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7 4 587
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7
	REVENUS D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFERÉES	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %					
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						WN	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							XR
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WC 310
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3
TOTAL I						WR 22 593	
II. DEDUCTIONS							WS
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE							WT
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							WU
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)							WV
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WH
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WP
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WW
	Régime des sociétés mères et des filiales * Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						XB
	Produit net des actions et parts d'intérêts : (2A 310)						I6
Mesures d'incitation	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *						WZ
	Majoration d'amortissement *						XA 31 000
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	ZY
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Société investissement immobilier cotées (art. 208 C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	XD
	Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies et octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	IF	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC	XF
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							XS
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI	XG 4 587
Deductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2
III. RESULTAT FISCAL						TOTAL II	XH 35 587
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)				XI			XJ 12 994
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							XL
RESULTAT FISCAL BENEFICE (ligne XN) ou DEFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	0		XO 12 994

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2058A - Réintégrations diverses au 31/12/2018

Libellé	Montant
Totalisation	

2058A - Déductions diverses

au 31/12/2018

Libellé	Montant
Totalisation	

Désignation de l'entreprise SAS AVB		Néant ☐ *
I. SUIVI DES DEFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		
	↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSEQUENCE DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SAS AVB										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	194 677	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserve légale - Autres réserves		ZB			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	31 053		Dividendes		ZD				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZE				
					Report à nouveau		ZG	225 731			
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)						
TOTAL I			ØF	225 731	TOTAL II		ZH	225 731			
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7				YQ		Exercice N :		Exercice N-1 :		
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT						
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8				XQ						
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	1 036	3 110				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES				ST	1 368	1 393				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	2 404	4 503				
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	192	139				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS				9Z						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	192	139				
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ		373				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1, ou modèle 2460 de 2018) *				ØB						
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%		
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP				- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0				ZR		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG						
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH						
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA (12 994)				Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble. JD 30 580				Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
REGIME DE GROUPE *	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe JJ 4 2 8 8 9 3 5 4 9 0 0 0 4 1				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.

Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ (1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE **31/12/2018**

N° SIRET **42889354900041**

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SAS AVB**

ADRESSE (voie) **38 Avenue Camille RAYON**

Port Camille Rayon

CODE POSTAL **06220**

VILLE

VALLAURIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 **1**

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 **500**

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique ☐ Dénomination ☐

N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐

Adresse : N° ☐ Voie ☐

Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐

N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐

Adresse : N° ☐ Voie ☐

Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐

N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐

Adresse : N° ☐ Voie ☐

Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐

N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐

Adresse : N° ☐ Voie ☐

Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) **M** Nom patronymique **BOREL** Prénom(s) **ANDRE**

Nom marital ☐ % de détention **100,00** Nb de parts ou actions **500**

Naissance : Date ☐ N° département ☐ Commune ☐ Pays ☐

Adresse : N° **2** Voie **AVENUE DE LA POSTE**

Code postal **06220** Commune **VALLAURIS** Pays **FRANCE**

Titre (2) ☐ Nom patronymique ☐ Prénom(s) ☐

Nom marital ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐

Naissance : Date ☐ N° département ☐ Commune ☐ Pays ☐

Adresse : N° ☐ Voie ☐

Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



CPM

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2019

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 42889354900041

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AVB

ADRESSE (voie) 38 Avenue Camille RAYON

Port Camille Rayon

CODE POSTAL 06220

VILLE

VALLAURIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

1

Forme juridique SARL Dénomination MER YACHTING SERVICES

N° SIREN (si société établie en France) 488006701

% de détention 100,00

Adresse : N° Voie AVENUE DES FRERES ROUSTAN

Code postal 06220

Commune VALLAURIS

Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

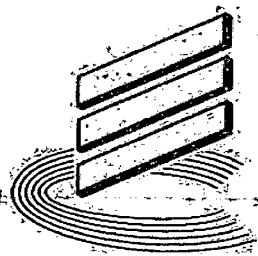
Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



CPM



S.C.E.C. CALIMAR - ALEXANDRE - PIBAROT

Société Civile d'Expertise Comptable inscrite au tableau du Conseil Régional de Marseille P.A.C.A.

SAS AVB

38 Avenue Camille RAYON
Port Camille Rayon
06220 VALLAURIS

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- 1 Règles et méthodes comptables
- 3 Immobilisations
- 4 Amortissements
- 5 Créances et Dettes
- 6 Produits à recevoir
- 7 Charges à payer
- 8 Charges constatées d'avance
- 9 Capital social

Siège social : 13, Avenue François de May - 06310 BEAULIEU SUR MER - Tél: 04 93 01 69 55 - Fax: 04 93 01 20 92
3, Avenue Cévoule - 06220 GOLFE JUAN - Tél: 04 93 63 76 98 - Fax: 04 93 63 19 81



CPM

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **515 077 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **31 000 euros** et un total **charges** de **13 304 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **17 696 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2018** et finit le **31/12/2018**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2018
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	23 416					23 416
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	23 416					23 416
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	504 893					504 893
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES		504 893					504 893
TOTAL		528 309					528 309

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2018
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	11 383	4 684		16 067
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	11 383	4 684		16 067
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier					
Emballages récupérables et divers					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
TOTAL		11 383	4 684		16 067

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2018	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	759	759	
	Taxes sur la valeur ajoutée	2 076	2 076	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances			
TOTAL DES CREANCES		2 835	2 835	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	46	46		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	188 449	51 126	137 323	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	780	780		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	73 990	73 990		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		263 266	125 943	137 323	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		51 356			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2018

Total des Produits à recevoir	
-------------------------------	--

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2018

Total des Charges à payer		780
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>Fact.non parv. -Frss</i>	780	780

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2018
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION				
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL				

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2018	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice				7 622,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice				7 622,00